

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 FÉVRIER 2018

### Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

### Absences :

#### **1. Ouverture et constat du quorum**

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

##### **1030-2018**

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Richard Gilbert

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **3. Période de questions**

#### **4. Greffe**

##### **4.1. Adoption des procès-verbaux**

##### **1031-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 15 janvier 2018

4.1.2. Séance spéciale du 29 janvier 2018

*Adopté à l'unanimité.*

#### **4.2. Dépôt bordereau de correspondance**

<b>NO.</b>	<b>DE</b>	<b>A</b>	<b>DESCRIPTION</b>
2018-001	Municipalité St-Charles-Borromée	Services incendies	Offre achats regroupés appareils protection respiratoires et oxygène
2018-002	Min. Énergie et Ressources naturelles	Catherine Haulard	Libération d'occupation sans droits sur terres publiques
2018-003	MRC Matawinie	Catherine Haulard	Téléphonie IP

#### **5. Trésorerie**

##### **5.1. APPROBATION DES DEPENSES :**

##### **1032-2018**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	107,900.00\$
5.1.2. Salaires	68,340.51\$
5.1.3. Paiement automatiques	71,561.86\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>106,548.70\$</u>
	<b>394,236.45\$</b>

Représenté par les chèques #16575 à #16687.

La trésorerie certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## 5.2. OMH – Dépôt budget 2018

### 1033-2018

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'accepter le budget 2018 de l'OMH tel qu'annexé aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

## 5.3. Défi 12 heures – Val St-Côme

### 1034-2018

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'autoriser le paiement de l'inscription de deux équipes de skieurs afin de participer au Défi 12 heures Val St Côme au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière (CLSC St-Michel-des-Saints) au coût de 1,200 \$ et appliquer la dépense au g/l prévu à cet effet.

*Adopté à l'unanimité.*

## 5.4. Matricule 7370-19-1412-0-001-1512 – Offre d'achat

### 1035-2018

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire d'une unité condominium au 151, rue Camille #2.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité offre le condominium gratuitement au CLSC de St-Michel-des-Saints afin de préserver la présence de médecins sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal à reçu une offre d'achat de la part de Martin Dupras;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties en sont venues à une entente.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu :**

D'accepter l'offre d'achat au montant de 20,000\$ le tout conditionnel aux modalités suivantes :

1. L'acheteur (Martin Dupras) s'engage à fournir gratuitement un logement (4 1/2) meublé au 161, rue Camille #4, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de signature de l'acte de vente. La Municipalité s'engage à couvrir les frais d'électricité, chauffage, internet, câble, ménage et assurances locataires, le reste étant à la charge de l'acheteur ;
2. L'acheteur (Martin Dupras) devra retirer toutes hypothèques légales et/ou procédures légales contre la municipalité de St-Michel-des-Saints avant la signature de l'acte notarié ;
3. L'acheteur (Martin Dupras) devra annuler toute dette (réelle ou non) de la Municipalité envers le Syndic des propriétaires du 151 rue Camille avant la signature de l'acte notarié ;
4. La vente se fait sans garantie légale ;
5. Tous les frais reliés à cette transaction sont aux frais de l'acheteur ;
6. D'autoriser Réjean Gouin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité afin de donner plein effet à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

**6. Direction et Ressources humaines**

**7. Urbanisme & développement économique**

**7.1. Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

## **8. Avis de motion**

### **8.1. Avis de motion - Règlement d'emprunt 629-2018**

#### **1036-2018**

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 629-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par M. Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt, sur une période n'excédant pas 20 ans, pour assurer le coût des travaux, acquisitions, les taxes, les frais professionnels et les imprévus, et à emprunter une somme n'excédant pas 1,550,000\$.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **8.2. Avis de motion - Règlement d'emprunt 630-2018**

#### **1037-2018**

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 630-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par M. Lacelle qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt, sur une période n'excédant pas 5 ans, pour assurer le coût des travaux, acquisitions, les taxes, les frais professionnels et les imprévus, et à emprunter une somme n'excédant pas 83,000\$.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **8.3. Avis de motion - Règlement 627-2018 (Roulottes de chantiers)**

#### **1038-2018**

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 627-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par M. Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif aux roulottes de chantiers du règlement de zonage # 320-1992.

### **9. Adoption des règlements**

#### **9.1. Règlement d'emprunt 629-2018**

##### **1039-2018**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Adoption du projet de règlement d'emprunt 629-2018.

Adopté à l'unanimité

#### **9.2. Règlement d'emprunt 630-2018**

##### **1040-2018**

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du projet de règlement d'emprunt 630-2018.

Adopté à l'unanimité

**9.3. Règlement 617-2017 (Zone RA-9 – Écuries domestiques)**

**1041-2018**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite autoriser l'usage « Écurie domestique» dans la zone RA-9 et que le premier projet de règlement 617-2017 (Zone RA-9 – Écuries domestiques) a été adopté le 14 septembre 2017.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le règlement final 617-2017 (Zone RA-9 – Écuries domestiques).

Adopté à l'unanimité

**9.4. Règlement 627-2018 (Roulottes de chantiers)**

**1042-2018**

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 627-2018.

Adopté à l'unanimité

**9.5. Règlement 620-2017 (Carrières)**

**1043-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 620-2017.

Adopté à l'unanimité

#### **9.6. Règlement 621-2017 (Taux occupation sol)**

##### **1044-2018**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 621-2017.

Adopté à l'unanimité

#### **9.7. Règlement 623-2017 (Certificat conformité - Installations sanitaires)**

##### **1045-2018**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 623-2017.

Adopté à l'unanimité

### **10. Loisirs & Parcs**

## 10.1. CREVALE – Persévérance scolaire

### 1045-2018

**CONSIDÉRANT QUE** depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l’engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l’égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l’affaire de tous et que nos écoles ont besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture et l’écriture sont nécessaires à l’apprentissage de toutes les matières scolaires et que c’est en éveillant tôt les enfants au monde de l’écrit qu’on obtient les meilleures chances d’en faire un jour de bons lecteurs;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de «Municipalité première de classe 2018» par les actions suivantes :

- Offre d’activités de loisir parents-enfants
- Offre d’activités d’éveil à la lecture parents-enfants
- Investissement dans la bibliothèque municipale
- Collaboration avec les écoles de notre milieu
- Offre d’activités de loisir pour encourager l’activité physique chez les jeunes
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans vos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web
- Diffusion sur les panneaux électroniques de la ville de messages d’encouragement destinés aux étudiants
- Diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de notre territoire
- Port du ruban de la persévérance scolaire

Adoptée à l’unanimité

## 10.2. Rendez Vous Country 2018

**1046-2018**

**ATTENDU QUE** le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints aura lieu du 29 août au 2 septembre 2018.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

### Il est résolu :

- La Municipalité avisera ses assureurs pour la couverture de l'évènement (le programme complet des activités du Rendez-vous Country devra être remis à la municipalité pour le transmettre à nos assureurs) ;
- La Municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'évènement ;
- La municipalité autorise le paiement d'une commandite de 3,000 \$, confirme l'apport gratuit des services municipaux et le stationnement (sans frais de permis) des roulottes à des fins de séjours temporaires sur les terrains privés pendant le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints pour la période du 28 août au 3 septembre 2018;
- La municipalité autorise l'installation d'affiches non-conformes pour une période de 2 mois avant l'évènement, la tenue de spectacles extérieurs jusqu'à minuit trente, la danse en ligne dans la rue jeudi le 30 août 2018 (autorisation de fermer la rue Brassard) et la présence de vendeurs itinérants sur les rues municipales;
- La municipalité autorise la parade du Rendez-vous Country sur la rue Brassard à compter de 13 h, samedi le 1er septembre 2018 et mandate le Service incendie pour assurer la sécurité publique.
- D'autoriser la décoration d'un espace public de la municipalité et d'un char allégorique lors de la parade.
- De demander à la Sureté du Québec une présence additionnelle pour évènement spécial.

Adoptée à l'unanimité

## 11. Hygiène du Milieu

## **11.1. Mandats demande de certificats d'autorisations**

**1047-2018**

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

### **Il est résolu :**

- De mandater Aménagement Bio-Forestier Rivest pour soumettre les demandes de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de réfection du Chemin du lac Taureau (Inondations 2017) et la Rivière Matawin (embâcle);
- De mandater Mme Carine Laliberté ou Mme Catherine Haulard pour soumettre les demandes de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de réfection à la Pointe Fine (Démolition caissons et quai, reconstruction quai sur pilotis, réfection descente de bateau) et à la Baie Dominique (réfection descente de bateau);
- D'autoriser le paiement des frais des demandes de c.a.

Adoptée à l'unanimité

## **12. Travaux publics**

### **12.1. PAARRM**

**1048-2018**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30,381\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

### **13. Sécurité Publique**

#### **13.1. Premiers répondants Niveau I – Création du département**

**1049-2018**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de créer le département de Premiers répondants Niveau 1 sous la gouverne du département de la Sécurité publique avec l'équipe suivante :

- Michel de Laplante
- Justine Dupuis
- Pascal Gouger
- Jonathan Thibault
- David Gilbert
- Patrick Ferland
- Marie-Eve Moreau
- Steve Goudreault
- Sébastien Ethier
- Jean Sébastien Plouffe
- Yanick Ferland
- André Lavallière
- Antoine Del Canto -Lapointe
- Nicolas Gamelin

Adoptée à l'unanimité

**13.2. SQ – Programme de Cadets 2018**

**1050-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de réitérer l'intérêt de la Municipalité à la présence des cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2018.

Adopté à l'unanimité.

**14. Administration**

**14.1. MAMOT – Protocole entente M.A.D.A. (Piste cyclable)**

**1051-2018**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'autoriser M. Réjean Guoin, Maire à signer le protocole d'entente avec le MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

**14.2. Piste multifonctionnelle – Mandat**

**1052-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- De mandater Me Madly Laporte, notaire;
- D'autoriser Réjean Gouin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

#### **14.3. Programme soutien aux installations sportives – Phase IV**

##### **1053-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est en mesure de présenter un projet qui correspond aux objectifs dudit programme pour la réfection de la patinoire (asphalte et bandes).

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu :**

- Le Conseil municipal autorise la présentation d'un projet de réfection de la patinoire (asphalte et bandes) dont elle est propriétaire, puisqu'il rejoint les objectifs du Programme de soutien aux installations sportives en soutenant les saines habitudes de vie, la pratique d'activités sportives et le sport amateur tel, le hockey sur glace;
- D'autoriser la préparation et le dépôt au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et à tout autre ministère concerné, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, de tout document relatif à cette demande d'aide financière par Mme Marie Ève St-Georges, directrice Loisirs et Culture;
- QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet soumis;
- D'autoriser Mme Marie Ève St-Georges, directrice Loisirs et Culture et M. Réjean Gouin, Maire à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

*Adopté, à l'unanimité.*

#### 14.4. UPA – Taxation foncière agricole

##### 1054-2018

**Considérant** que l'augmentation rapide de la valeur des terres accroît la pression sur le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) à chaque renouvellement du rôle d'évaluation foncière et que cette hausse s'est accélérée au cours des dernières années;

**Considérant** qu'entre 2010 et 2016, les taxes totales des producteurs agricoles admissibles au PCTFA ont crû de 44,2 millions de dollars tandis que le versement du MAPAQ aux municipalités équivalent auxdites taxes a augmenté de 30,6 millions de dollars;

**Considérant** la crainte, maintes fois décriée et maintenant concrétisée, que l'augmentation des taxes foncières attribuées au secteur agricole crée une pression accrue sur le PCTFA qui a finalement occasionné un dépassement du plafond de la croissance des coûts du programme;

**Considérant** que pour l'année 2016, les coûts du PCTFA ont dépassé de 4,3 % le plafond d'augmentation fixé par la Loi, qu'il est aujourd'hui réclamé aux producteurs agricoles le remboursement de ce dépassement de coûts pour un montant total de 6,3 millions de dollars et qu'il peut être anticipé que la situation se répètera les prochaines années;

**Considérant** la tentative du gouvernement du Québec d'instaurer unilatéralement une réforme du PCTFA qui fut dénoncée à la fois par les producteurs agricoles et les municipalités ce qui a amené le gouvernement à abolir la réforme mise en place et de réintroduire le programme existant avant ladite réforme;

**Considérant** que malgré l'abolition de la réforme du PCTFA, la problématique de la taxation foncière agricole liée à la hausse de la valeur des terres et leur mode d'évaluation demeure entière;

**Considérant** que la solution passe inévitablement par une réforme globale de la taxation foncière agricole et qu'à cet effet, il est nécessaire d'assurer la collaboration des représentants du monde municipal, de l'UPA et des autorités gouvernementales concernées;

**Considérant** l'annonce du ministre québécois de l'Agriculture qu'une table de travail, composée des parties susmentionnées, sera mise en place pour identifier les solutions à privilégier en matière de taxation foncière à l'égard des exploitations agricoles;

**Considérant** qu'entretemps, avant qu'une réforme soit adoptée, les producteurs continueront de faire l'objet des préjudices de la situation actuelle;

**Considérant** les mesures transitoires proposées par l'UPA, soit :

- L'annulation des factures émises aux producteurs pour l'année 2016 pour le remboursement des crédits de taxes,
- La suspension de l'application du plafond de la croissance des coûts pour l'année 2017 et suivantes,
- L'adoption d'un plafond de l'évaluation foncière des immeubles agricoles ainsi que du taux de taxation (avec mécanisme de compensation pour les municipalités);

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

**Il est résolu :**

QUE le conseil de la municipalité de St-Michel-des-Saints demande au gouvernement du Québec :

1. D'adopter les mesures transitoires proposées par l'UPA.
2. De s'assurer que les travaux de la table de travail visant à revoir le système de fiscalité foncière agricole annoncés par le ministre québécois de l'Agriculture permettront l'adoption de solutions durables dans les plus brefs délais.

*Adopté, à l'unanimité.*

#### **14.5. Gaston et Guy Bellerose – Cession partie lot (T.N.O.)**

**1055-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est propriétaire du bail pour le Camping municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande de cession d'une partie de lot détenu par le MERN et faisant partie du bail de la Municipalité pour le Camping municipal.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'appuyer les démarches de MM Gaston et Guy Bellerose auprès de la MRC de la Matawinie pour la rétrocession des parcelles de lots en façade du chemin du lac Taureau.

*Adopté, à l'unanimité.*

**14.6. Matricule 7780-69-4398 – Offre d’achat rond-point (Michel Rondeau)**

**1055-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire du rond-point portant le numéro de lot 1-469.

**CONSIDÉRANT QU’**un rond-point existe déjà à l’extrémité du chemin des Érables.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu :**

D’accepter l’offre d’achat au montant de 2.35\$ le m2 le tout conditionnel aux modalités suivantes :

1. La vente se fait sans garantie légale ;
2. Tous les frais reliés à cette transaction (notaire, arpenteur, etc) sont aux frais de l’acheteur ;
3. D’autoriser Réjean Gouin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité afin de donner plein effet à la présente résolution.

*Adopté à l’unanimité.*

**14.7. Nouveau Monde – Appel projets innovation sociale MESI**

**1056-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a à cœur les préoccupations de la population et préconise une approche de cohabitation harmonieuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut assurer une démarche où la santé, la sécurité et l’environnement soient protégés avant, pendant et après le processus d’affaire et l’exploitation minière sur notre territoire.

Proposé par : Louis-David Coutu  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'appuyer la démarche d'évaluation participative des impacts sociaux du projet minier à Saint-Michel-des-Saints.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14.8. Comités - Nomination**

##### **1057-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** de mandater M. Gaétan Cusson à siéger sur les comités d'emploi et de co-conception (Nouveau Monde) et d'y représenter la municipalité de St-Michel-des-Saints ainsi qu'en tant que représentant de la Municipalité pour les démarches auprès du M.A.M.O.T. dans le cadre du Programme de partage des redevances Volet 1 (Mine Nouveau Monde). Les frais de kilométrage et repas, lorsqu'applicables, seront remboursés aux taux et condition des politiques et règlements en vigueur.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14.9. Paroisse Notre-Dame-des-Montagnes - Matricule 7270-74-2064 et Stationnement**

##### **1058-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité et la Paroisse Notre-Dame-des-Montagnes en sont venus à une entente concernant l'achat de deux parcelles de terrain faisant partie de la propriété portant le numéro de matricule 7270-74-2064 et le stationnement (Hôtel de ville).

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Francis Lacelle

##### Parcelle P-1 :

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte l'offre de la Paroisse Notre-Dame-des-Montagnes pour la vente d'une parcelle de 23,379p<sup>2</sup> tel que décrit au plan en annexe (P-1) à 1.20\$ le p<sup>2</sup> pour un total de **28,055\$**.

### Parcelle P-2 :

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte l'offre de la Paroisse Notre-Dame-des-Montagnes pour la vente d'une parcelle de 33,742p<sup>2</sup> tel que décrit au plan en annexe (P-2) à 1.20\$ le p<sup>2</sup> pour un total de **40,490\$**.

### Stationnement (Hôtel de ville) :

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte l'offre de la Paroisse Notre-Dame-des-Montagnes pour la location annuelle du stationnement au montant de 4,000\$ annuel. La municipalité procèdera à la réfection du stationnement (coût évalué à 50,000\$) à ses frais et déduira ce coût du loyer annuel jusqu'à épuisement du coût de réfection (12.5 ans).

Le paiement à la Paroisse Notre-Dame-des-Montagnes pour l'achat des parcelles P-1 et P-2 (68,545\$) seront échelonnés sur 14 ans par des versements annuels égaux de 5,000\$.

De mandater M. Réjean Guin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

De mandater Me Madly Laporte dans le dossier d'acquisition des parcelles P-1 et P-2 et M. Daniel Brodeur, arp, pour la description technique des parcelles P-1 et P-2. Tous les frais reliés à cette transaction sont aux frais de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

## **15. Période de questions**

## **16. Levée de l'assemblée**

**1059-2018**

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à 21h00.

*Adopté, à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière

